

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2019 à 19H30**  
**COMPTE RENDU**

**Convocation et affichage du 22 mars 2019**

Présents : SARGIER Maurice, Maire – LAFFONT Raymond – REDON Lionel – BIEUVELET Jacques – ASTIC Clément – CHALLÉAT Sylvie.

Excusées : CROZIER Jessica – PELTYN Virginie – SASSOLAS Aurélie.

Absente : BALLET Sophie.

Pouvoirs : CROZIER Jessica à BIEUVELET Jacques – PELTYN Virginie à SARGIER – SASSOLAS Aurélie à LAFFONT Raymond.

Secrétaire : ASTIC Clément.

-----

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 janvier 2019.*

**1- Vote du Compte Administratif 2018 – Budget Commune.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Raymond LAFFONT, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>587 243,00</b>
	Réalisé :	<b>295 528,60</b>
	Reste à réaliser :	<b>123 300,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>587 243,00</b>
	Réalisé :	<b>307 007,71</b>
	Reste à réaliser :	<b>97 640,00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>410 131,00</b>
	Réalisé :	<b>227 615,91</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>410 131,00</b>
	Réalisé :	<b>286 480,58</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>11 479,11</b>
Fonctionnement :	<b>58 864,67</b>
Résultat global :	<b>70 343,78</b>

**2- Vote du Compte Administratif 2018 – Budget Assainissement.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Raymond LAFFONT, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget Assainissement et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>578 500,00</b>
	Réalisé :	<b>147 352,72</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>578 500,00</b>
	Réalisé :	<b>68 756,63</b>
	Reste à réaliser :	<b>60 000,00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>33 421,00</b>
	Réalisé :	<b>8 245,82</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>33 421,00</b>
	Réalisé :	<b>8 183,70</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>-78 980,15</b>
Fonctionnement :	<b>-62,12</b>
Résultat global :	<b>-79 042,12</b>

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
OZON - 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Raymond LAFFONT, 1er Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Maurice SARGIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif,  
Le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Membres en exercice	10
Membres présents ou représentés	9
Suffrages exprimés	8
Vote Contre :	0
Vote Pour :	8
Abstention :	0
Pouvoirs :	3
Date convocation :	22/03/2019
Séance du :	26/03/2019

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		163 589,20	63 984,94		63 984,94	163 589,20
Opérations de l'exercice	227 615,91	286 480,58	295 528,60	307 007,71	523 144,51	593 488,29
TOTAUX	227 615,91	450 069,78	359 513,54	307 007,71	587 129,45	757 077,49
Résultat de clôture		222 453,87	52 505,83		0,00	169 948,04

Besoin de financement - D001  
Excédent de financement - R001

52 505,83
-----------

Restes à réaliser

123 300,00	97 640,00
------------	-----------

Besoin de financement  
Excédent de financement des restes à réaliser

25 660,00
-----------

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

78 165,83
-----------

2° Considérant l'excédent de fonctionnement,

décide d'affecter la somme de :

78 165,83	au compte 1068 - Investissement
144 288,04	au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Fait et délibéré par les conseillers municipaux présents : Maurice SARGIER (non votant), Raymond LAFFONT, Lionel REDON, Jacques BIEUVELET, Clément ASTIC, Sylvie CHALLEAT. (Pouvoirs Jessica CROZIER à Jacques BIEUVELET, Virginie PELTYN à Maurice SARGIER, Aurélie SASSOLAS à Raymond LAFFONT.

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
ASSAINISSEMENT - 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Raymond LAFFONT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. SARGIER Maurice, Maire après s'être fait présenter le budget primitif,  
Le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Membres en exercice	10
Membres présents ou représentés	9
Suffrages exprimés	8
Vote Contre :	0
Vote Pour :	8
Abstention :	0
Pouvoirs :	3
Date convocation :	22/03/2019
Séance du :	26/03/2019

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		23 480,66		25 291,34		48 772,00
Opérations de l'exercice	8 245,82	8 183,70	147 736,78	68 756,63	155 982,60	76 940,33
TOTAUX	8 245,82	31 664,36	147 736,78	94 047,97	155 982,60	125 712,33
Résultat de clôture		23 418,54	53 688,81		30 270,27	

Besoin de financement - D001  
Excédent de financement - R001

53 688,81
0,00

Restes à réaliser

0,00	60 000,00
------	-----------

Besoin de financement  
Excédent de financement des restes à réaliser

0,00
60 000,00

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

0,00
6 311,19

2° Considérant l'excédent de fonctionnement,

décide d'affecter la somme de

0,00	au compte 1068 - Investissement
23 418,54	au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Fait et délibéré par les conseillers municipaux présents : Maurice SARGIER (non votant), Raymond LAFFONT, Lionel REDON, Jacques BIEUVELET, Clément ASTIC, Sylvie CHALLEAT. (Pouvoirs Jessica CROZIER à Jacques BIEUVELET, Virginie PELTYN à Maurice SARGIER, Aurélie SASSOLAS à Raymond LAFFONT.

### 3- Approbation des Comptes de Gestion 2018 (Commune, Assainissement).

Le Conseil Municipal considérant les faits suivants :

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs (communal, assainissement) de l'exercice 2018 ;  
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion (communal, assainissement) dressés, pour l'exercice 2018, par Le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

#### **4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti) pour l'année 2019.**

Après analyse du Budget Primitif 2019, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes directes locales (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti) pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir les taux suivants pour l'année 2019 :

▪ Taux de TAXE D'HABITATION :	5,42 %
▪ Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :	13,24 %
▪ Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BÂTI :	61,65 %

#### **5- Vote du Budget Primitif 2019 - Budget Commune.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de SARGIER Maurice, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

##### **Investissement**

Dépenses : 272 500,00

Recettes : 298 160,00

##### **Fonctionnement**

Dépenses : 418 000,00

Recettes : 418 000,00

**Pour rappel, total budget :**

##### **Investissement**

Dépenses : 395 800,00 (dont 123 300,00 de RAR)

Recettes : 395 800,00 (dont 97 640,00 de RAR)

##### **Fonctionnement**

Dépenses : 418 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 418 000,00 (dont 0,00 de RAR)

#### **6- Vote du Budget Primitif 2019 - Budget Assainissement.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de SARGIER Maurice, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget Assainissement :

##### **Investissement**

Dépenses : 508 000,00

Recettes : 448 000,00

##### **Fonctionnement**

Dépenses : 33 400,00

Recettes : 33 400,00

**Pour rappel, total budget :**

##### **Investissement**

Dépenses : 508 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 508 000,00 (dont 60 000,00 de RAR)

##### **Fonctionnement**

Dépenses : 33 400,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 33 400,00 (dont 0,00 de RAR)

#### **7- Convention de groupement de commandes pour la gestion de la fourrière animalière - Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.**

Monsieur Le Maire rappelle que la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo exerce une compétence facultative « animaux errants ». Au titre de cette compétence, elle gère l'espace animalier de Mauboule : fourrière et refuge.

La convention actuelle arrive à son terme en novembre 2019. Il nous est proposé de poursuivre la coordination de l'achat de prestations de service de fourrière animalière par la signature d'une nouvelle convention.

M. le Maire donne lecture du projet de la convention de groupement de commandes pour la gestion de la fourrière animalière entre la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** le projet de convention annexé à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la dite convention avec la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo.

#### **8- Salle polyvalente - Complément tarifaire à la délibération n°23\_10\_2018\_03.**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°23\_10\_2018\_03 du 23 octobre 2018 qui précisait les nouveaux tarifs et règlement intérieur de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dit qu'il convient de détailler ces tarifs.

**Pour un week end (2 jours) :**

**Habitants d'Ozon : 100 €(une location par an),**

**Personnes extérieures : 350 €**

**Jour supplémentaire :**

**Habitants d'Ozon : 50 €**

**Personnes extérieures : 150 €**

**Participation aux frais électriques :**

- Forfait été (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre) : **25 €(week end)**

- Forfait hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril) : **75 €(week end)**

**Jour supplémentaire :**

- Forfait été (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre) : **10 €**

- Forfait hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril) : **30 €**

**Caution : 800 €(salle),**

**Caution : 1 500 €(sono, vidéoprojecteur, salle).**

Les autres points de la délibération restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** les modifications apportées au tarif de location de la salle polyvalente à compter de ce jour.

#### **9- Rénovation des Salles Annexes - Demande de Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.**

Monsieur le Maire précise que le projet de rénovation des salles annexes consiste à mettre en conformité l'accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) mais également de réduire la consommation énergétique de ces salles.

Il détaille l'ensemble du projet pour la réfection de ces deux salles qui s'élève à 40 000 €HT.

Il propose de solliciter la Communauté de communes Porte de DrômArdèche au titre des fonds de concours 2019, une subvention à hauteur de 31.3 % du montant soit 12 520 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention de Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche d'un montant de **12 520 €** pour l'année 2019 concernant le projet de rénovation des salles annexes.

- **Charge** M. le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cet effet.

#### **10- Rénovation des Salles Annexes - Demande de subvention auprès de la Région AURA.**

Monsieur le Maire précise que le projet de rénovation des salles annexes consiste à mettre en conformité l'accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) mais également de réduire la consommation énergétique de ces salles.

Il détaille l'ensemble du projet pour la réfection de ces deux salles qui s'élève à 40 000 €HT. Il propose de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour une subvention à hauteur de 10 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention de 10 000€ auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes concernant le projet de rénovation des salles annexes.

- **Charge** M. le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à cet effet.

#### **11- Rénovation des Salles Annexes – Choix des Entreprises.**

M. Le Maire rappelle la rénovation des salles annexes qui consiste à mettre en conformité l'accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) mais également de réduire la consommation énergétique de ces salles.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour ce projet et les différentes propositions sont présentées.

Suite à la réunion de la commission et après discussion, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

<b>Travaux</b>	<b>Entreprises retenues</b>	<b>Montant HT</b>
Maçonnerie	<i>MMB Maçonnerie Sarras (07)</i>	6 250.57 €
Sas entrée – Vitrages isolants	<i>Sarl LAMBERT ALU Sarras (07)</i>	3 311.00 €
Electricité	<i>CJE – Chataigner Joël Ozon (07)</i>	3 720.00 €

Climatiseurs réversibles	<i>FABBRI FROID Albon (26)</i>	11 535.00 €
Peintures	<i>Thierry PERRET Sarras (07)</i>	3 040.95 €
Aménagement abords Chaussée	<i>EVTP Boulieu Les Annonay (07)</i>	5 990.50 €
Pose de garde corps	<i>C.M.S Sarras (07)</i>	3 938.72 €
<b>Montant Total HT</b>		<b>37 786.74 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de retenir les entreprises ci-dessus pour les travaux de rénovation des salles annexes,
- **Autorise** M. Le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

## **12- Convention entre la commune et la Société SAUR pour le recouvrement des redevances et Taxes d'assainissement collectif.**

Monsieur Le Maire rappelle que le Syndicat des Eaux Cance-Doux a confié à la Société SAUR l'exploitation de son service public de distribution d'eau potable par contrat d'affermage. La collectivité souhaite confier à la Société SAUR la facturation de la redevance d'assainissement auprès des usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Ladite convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la facturation, de l'encaissement et du reversement de la part de la redevance d'assainissement collectif perçue par la Société SAUR pour le compte de la collectivité.

Après avoir pris connaissance des modalités fixées dans les 9 articles de la convention,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention de prestation de service avec la Société SAUR.

## **13- Convention service sécurité salle polyvalente.**

M. Le Maire explique que suite au PV n°2267 du 13/02/2019 de la Commission de sécurité il est stipuler que la personne désignée dans le cadre du service de sécurité doit être capable de connaître et de faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap, de prendre les mesures de sécurité et d'assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique. Toutes ces informations seront intégrées dans le nouveau règlement de la salle.

## **14- Transfert de la compétence réseaux d'assainissement à la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.**

M. Le Maire précise que la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche a réalisé une étude préalable au transfert de compétence des réseaux d'assainissement qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Des enquêtes auprès de chaque commune ont été réalisées fin 2017 et un état des lieux technique a été présenté aux communes en juin 2018. Le rapport concernant Ozon est présenté à l'assemblée. Les modalités envisagées pour le transfert de la compétence réseaux seront présentées lors de la prochaine conférence des Maires prévue en avril.

## **15- Rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte Ay-Ozon.**

M. Le Maire présente le rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte Ay-Ozon qui retrace les principales actions réalisées par le Syndicat dans le cadre de sa compétence « eau et milieux aquatiques ».

## **16- Elections Européennes.**

Les Elections Européennes se dérouleront le dimanche 26 mai de 8h à 18h. Le tour de garde pour la tenue du bureau de vote est établi.

## **17- Travaux AEP Olanet à Sarras/Limelande.**

Sous réserve de l'obtention de tous les accords, le Syndicat des eaux devrait réaliser prochainement l'opération d'alimentation en eau potable d'Ozon Olanet à Sarras/Limelande consistant en la pose de canalisations enterrées comportant 1 m de couverture. Le tracé emprunte la voirie départementale mais aussi la voirie communale. Il est pour l'essentiel situé sur les accotements.

## **18- Questions diverses.**

- ✓ Après discussion, l'assemblée décide de ne pas participer au Marché au Village en 2019.
- ✓ Le 29 mars une formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) a eu lieu pour former les agents de la commune et les représentants des associations ozonnaises.

- ✓ Une réunion organisée par la SNCF réseau s'est tenue en mairie d'Ozon le 21 mars afin d'évoquer les travaux de renouvellement des voies ferrées entre Peyraud et La Voulte et plus particulièrement les fermetures de passages à niveau et itinéraires de déviation associés.

Fin de la séance à 21h10.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le 24 avril 2019 à 19h30.